

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président.**
 Mme JULIE FORGET, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DOUZE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
ET D'UNE RÉSERVE AQUATIQUE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MAURICIE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 16 avril 2019 à 19 h
Centre Sakihikan
425, rue St-Louis
La Tuque

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 16 AVRIL 2019

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW

MM. DANY CHILTON ET SIMON COOCOO (DM25) 4

POURVOIRIE DU LAC DUMOULIN

M. DANY FRIGON (DM24)..... 21

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MANOUANE SIPI

Mme SILVY LEPAGE ET M. MARCO LETHIECQ (DM9) 24

VILLE DE LA TUQUE

MM. PIERRE-DAVID TREMBLAY, MARCO LETHIECQ ET JUSTIN PROULX (DM22) 28

MOT DE LA FIN 38

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Donc, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation du public sur les Projets de 12 réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie. Bienvenue aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion.

Je me présente, Michel Germain, membre du BAPE, je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette. Je suis accompagné par la commissaire, madame Julie Forget, qui est membre et vice-présidente du BAPE.

Nous avons tenu, les 12 et 13 mars derniers, la première partie de la consultation du public, qui avait pour objectif d'établir les faits concernant les répercussions, tant négatives que positives, des projets d'aires protégées à partir de l'information disponible et avec le concours du public et des personnes-ressources. Nous abordons ce soir la deuxième partie de la consultation du public, qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur les projets d'aires protégées soumis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qui est le ministère responsable, donc d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications.

Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques. La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants, à l'exception des médias. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à la coordonnatrice sur le côté de la salle.

Ce soir, la commission est secondée par monsieur Yvon Deshaies, à ma gauche, analyste, et par madame Annie Cartier, qui est notre coordonnatrice du secrétariat de la commission, ainsi que de madame Geneviève Grenier, qui est une coordonnatrice en formation nouvellement arrivée au BAPE. Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec, composée de monsieur Michel Guimond, au centre -- plutôt, à ma droite, qui est responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de monsieur Michel Filteau au centre, qui est responsable de la sonorisation. Nous avons également monsieur Raphaël Sioui, qui permet de réaliser la webdiffusion vidéo sur Internet.

Tous les propos de cette deuxième partie seront enregistrés et retranscrits à distance par nos sténographes qui sont mesdames Roxanne Veilleux et par madame Isabelle Goyette.

La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet aux centres de consultation, dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également dans le site Web du BAPE.

Le déroulement de la deuxième partie de la consultation du public est le suivant : nous demandons aux personnes qui ont fait connaître avant le 27 mars dernier leur intention de faire une présentation verbale -- et, bien entendu, dont la présentation est prévue ce soir -- de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire. Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 à 20 minutes. Hier, c'était 15 minutes, on avait 11 présentations; aujourd'hui, étant donné que nous n'avons que quatre présentations, on ne stressera pas les gens, là, quand on approche du 15 minutes, mais je vais demander la collaboration de tous, là, quand on va arriver à 15 minutes, je vais demander aux gens de conclure, mais on peut être plus indulgent, là, pour permettre aux gens de compléter leur présentation.

Au besoin, la commission échangera avec les présentateurs de mémoire afin de préciser, si besoin est, leur point de vue. Les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement et qui n'ont pas déposé un avis d'intention pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Les personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de dix minutes pour leur présentation. Alors, ce qu'on appelle des présentations non annoncées.

Au cours de la deuxième partie, le ministère responsable et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils peuvent assister aux séances publiques et prendre connaissance des points de vue exprimés sur les projets et, bien entendu, des mémoires. Hier, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons entendu 11 présentations, ce soir quatre à l'horaire.

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées, elles sont disponibles dans le site Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil, à ma gauche. Ces règles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux, et je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles. Je vous rappelle l'importance de maintenir un climat serein, comme nous l'avons vécu en première partie, et aucun propos, comme j'ai dit, diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté, et je demande la collaboration de tous et d'éviter toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

Je souligne également que, tout comme le ministère responsable et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Le droit doit servir uniquement à rectifier des faits, et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres, de durées ou de

toute autre donnée ou d'événements précis qui seraient inexacts. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes, alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, on peut alors rectifier -- c'est un exemple -- ce fait. Pour vous prévaloir du droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir.

Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, notamment pour permettre à tous de prendre connaissance du contenu des mémoires qui sont présentés ainsi que des mémoires qui ne sont pas présentés. Donc, les mémoires non présentés, on en a reçu, ces mémoires vont être rendus publics demain le 17 avril.

À la suite de la deuxième partie de la consultation du public, la commission, bien entendu, poursuit son mandat, son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation ou dans le site Web du BAPE et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux. Par exemple, ça pourrait arriver, on entend les mémoires ou on les lit les mémoires, ça peut soulever à ce moment-là des questions, qu'on envoie par exemple, disons, au ministère de l'Environnement. Donc, les questions qu'on envoie, bien entendu, on les dépose aussi publiquement, et quand les réponses nous parviennent, on les dépose. Tout est public.

La commission rédigera un rapport qui contiendra les préoccupations des participants à l'égard des projets d'aires protégées ainsi que l'analyse et les constatations qu'elle en a fait. Je souligne également, en vertu de l'article 42 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, le rapport du BAPE doit être remis au ministre dans les six mois suivant la fin des consultations, mais la commission pourrait, bien entendu, le déposer avant, s'il advenait que le rapport soit complété.

Le rapport sera rendu accessible au public à la date et selon les modalités prévues par le ministre, qu'on ne connaît pas à ce stade-ci. Par rapport à ceux qui sont habitués de lire des rapports du BAPE sur des projets assujettis, maintenant la règle, c'est : le ministre a un délai de 15 jours pour rendre le rapport public, une fois que le BAPE a remis son rapport. Dans ce cas-ci, il n'y a pas de délai. Toujours en vertu de cette loi, le ministre peut recommander au Conseil des ministres de conférer au territoire ou à une partie d'un territoire mis en réserve un statut permanent de protection.

Nous tenons aussi à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. Vous y trouverez des questions spécifiques sur la qualité du service et votre expérience. Nous souhaitons aussi connaître certaines caractéristiques clés de la participation, notamment votre lieu de résidence, votre âge ou encore le moyen de transport utilisé. Les questionnaires, on ne demande pas l'identité des gens, donc c'est rempli de façon anonyme.

Par ailleurs, on a une nouveauté pour la présente commission. Le BAPE a mis en place une plateforme de consultation numérique permettant à tous de faire part de leur opinion et de partager dans un espace de discussions et d'échanges en ligne. Il s'agit d'un projet pilote qui vise à élargir la participation publique, ça répond ainsi aux orientations de la planification stratégique de notre organisme. La plateforme, donc d'ici le 21 avril 2019, les participants peuvent choisir un ou plusieurs thèmes pour émettre des commentaires et des préoccupations sur les propositions initiales du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ou sur celles des autres participants, ainsi que pour soumettre de nouvelles propositions. Important, tout se... les gens peuvent être en désaccord, l'important c'est que les gens se respectent, mais à ce moment-là, les gens peuvent échanger et réagir à leurs propositions.

Pour que les contributions soient éventuellement rapportées et analysées dans le rapport de la commission, les participants devront s'identifier en utilisant leur prénom et leur nom. On dit ça parce que les gens peuvent utiliser un pseudonyme, mais nous, on n'est pas à l'aise de citer un pseudonyme, là, un pseudonyme, donc c'est pour ça qu'on demande aux gens : identifiez-vous par votre nom et votre prénom, là, ne mettez pas votre adresse, tout simplement votre nom et votre prénom.

Par ailleurs, le BAPE travaille actuellement sur la refonte de son site Web, ce dernier aura une nouvelle apparence visuelle et des nouvelles fonctionnalités. Il est probable que le nouveau site soit mis en ligne le 24 avril prochain. Ne soyez donc pas surpris de voir ce changement au cours du mandat.

Mentionnons également que le BAPE a récemment créé une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à ses travaux. Cette page vise à informer le public des différentes étapes franchies par nos commissions en cours. Ça sert aussi à partager de l'information liée au BAPE lui-même comme organisme et aussi à recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble. Par contre, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat -- donc, mandat d'une commission -- ne seront pas considérés si vous passez par cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions sont importantes, et pour que la commission les considère, donc vous avez encore jusqu'au 21 avril pour utiliser la plateforme de consultation à ce moment-là. Vous devez vous rendre sur notre site Web et vous allez trouver le moyen d'accéder à la plateforme. Sinon, vous pouvez toujours communiquer avec madame Annie Cartier pour avoir plus de renseignements.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. DANY CHILTON ET M. SIMON COOCOO

LE PRÉSIDENT :

Alors, ceci termine le discours de présentation. Ainsi, je vais appeler le Conseil de la Nation Atikamekw, monsieur Dany Chilton, à s'avancer à la table des intervenants.

Alors, bonsoir messieurs, si vous pouvez vous identifier tous les deux pour les fins de la transcription, s'il vous plaît. Je vous laisse la parole.

M. DANY CHILTON :

Kwe! Dany Chilton, coordonnateur du Secrétariat au territoire au Conseil de la Nation Atikamekw.

M. SIMON COOCOO :

Je m'appelle Simon Coocoo, je suis le directeur du Bureau de gestion du territoire pour le Conseil des Atikamekw de Wemotaci.

M. DANY CHILTON :

(Propos en langue atikamekw)

Tout d'abord, je fais une introduction en atikamekw pour signifier ma fierté, mais aussi démontrer mon respect par rapport à cette reconnaissance ou à cette écoute qu'on a de la nation atikamekw pour... en ce qui concerne la préoccupation que nous avons sur la protection du territoire.

La nation atikamekw est composée d'environ 8 000 -- un peu plus de 8 000 membres sur le Nitaskinan, un territoire qui est de 79 000 kilomètres carrés, à peu près, un petit peu plus que ça. Et en... La présentation qui est... ce n'est pas un PowerPoint qui est sur le... qui est projeté en ce moment, c'est vraiment le mémoire que nous avons déposé, et je ne veux pas faire la lecture du mémoire, je veux vraiment faire une synthèse de la façon dont on a travaillé, comment ça nous a amenés justement à déposer un mémoire et à participer à ce processus concernant les aires protégées.

Alors, comme je disais, le portrait sociodémographique de la nation atikamekw est composé de... majoritairement de jeunes de 35 ans et moins, environ 70 % ont en bas de 35 ans, au niveau de la population, ce qui donne quand même une pression considérable chez les décideurs pour l'avenir de la nation atikamekw, en fait. Et on a trois communautés qui sont : Manawan, Wemotaci et Obedjiwan.

On a plus de territoires atikamekw; le Nitaskinan touche au total sept régions administratives, ce qui rend des fois complexes les discussions avec les autorités qui sont en place, de différents groupes *régionaux*. À cela s'ajoute une multitude de tiers qui ont, eux aussi, des intérêts sur le territoire. On parle ici des propriétaires fonciers, des organisations paragonnementales ou même le découpage des unités d'aménagement forestier, également, ce qui rend le processus de consultation très complexe auprès des bureaux locaux. Par exemple, monsieur Simon Coocoo, ici, qui a une charge quand même extrêmement importante au niveau des consultations d'harmonisation fine par rapport aux opérations forestières.

Et le Conseil de la Nation Atikamekw est un conseil tribal qui a différents services, en fait, mais le service dont il est question ici, que je gère, c'est le Secrétariat au territoire. Évidemment, au Conseil de la Nation Atikamekw, il y a également la négociation sur des revendications territoriales globales qui sont gérées à partir du bureau de la -- du CNA.

Il faut vraiment que je prenne un petit moment pour expliquer que, en 1979, quand la nation atikamekw a décidé d'aller vers la négociation, c'était avec le conseil... je veux dire, avec les Montagnais -- comme ça qu'on les appelait à l'époque, aujourd'hui ils s'identifient comme étant les Innus -- et l'organisation de l'époque, on l'appelait le Conseil Atikamekw Montagnais. Il y a eu une scission, où est-ce que les Atikamekw ont entrepris de prendre leurs propres... de gérer leurs propres revendications territoriales globales, à partir de 1995. La raison pourquoi qu'il y a des revendications territoriales globales, c'est dû au fait que l'État, que ce soit provincial ou fédéral, a besoin d'avoir une certitude juridique sur le territoire. La notion de « certitude juridique » est très peu connue du public en général. C'est ce qui permet de pouvoir confirmer que le territoire ou le lot est réellement à toi. Par exemple, une maison, c'était à qui avant que tu achètes la maison, et ainsi de suite, là, quand tu recules en arrière, pour pouvoir vraiment clarifier la certitude juridique.

Avec la certitude juridique, on a également un climat de certitude pour les investissements sur le territoire, quand il y a des opérations, quand il y a des projets majeurs, et caetera. Et la nation atikamekw, n'ayant jamais abandonné son titre aborigène, n'ayant jamais cédé ses droits, le gouvernement a une obligation de consulter, mais en parallèle, c'est ce que je mentionnais tantôt, la négociation territoriale globale avance depuis maintenant 40 ans. Juste pour vous donner une idée, j'ai la même âge que ces négociations, O.K. C'est un long processus qui chemine, il y a eu beaucoup de travail qui s'est fait dans ça, mais très peu d'informations qui sont véhiculées parce que c'est de la négociation puis il y a des clauses de confidentialité entre les parties. Je ne rentrerai pas dans les détails sur le contenu des négociations par respect de ces ententes de confidentialité, mais je peux dire, par contre, qu'il y a une négociation qui se fait pour obtenir la certitude juridique sur le territoire pour *tous* les parties, tous ceux qui sont sur, justement, sur le Nitaskinan.

En 2014, la nation a fait une déclaration de souveraineté publique, où est-ce qu'on expliquait aux Québécois et aux Canadiens qui nous étions. On avait vraiment besoin de faire connaître le fait que nous existions et nous sommes sur le territoire et qu'on ne va pas disparaître comme ça. Cette déclaration a été faite de façon unilatérale, sans qu'on n'ait attendu d'avoir une reconnaissance obligatoire, on a décidé de faire une -- la nation atikamekw a décidé de faire une déclaration de souveraineté, tout en reconnaissant aussi les nations... les Premières Nations *voisins* sur le périphérie du Nitaskinan.

C'était, pour nous, important de... cette volonté de se faire connaître parce que même quand on est à, par exemple, à Shawinigan, il y a des Québécois qui ne connaissent pas les Atikamekw, et pourtant, c'est sur le territoire atikamekw, et même à Trois-Rivières. Et pour nous, ça, c'était un élément

qui était vital, parce que la nation atikamekw figure au premier rang à travers le Canada pour la vigueur de sa langue et aussi de sa culture. De toutes les langues autochtones qu'il y a en Amérique du Nord, les Atikamekw a la langue la plus vigoureuse, avec 98 % de ses membres qui la parlent couramment à la maison. C'est quand même un élément important à souligner.

Dans notre volonté d'implanter des aires protégées, on a dû se familiariser avec les différents types de protection qu'il y avait, qui existaient, les différentes catégories qui sont reconnues au niveau international, au niveau national et même provincial, et la perspective atikamekw était très différente de celle qui était exposée, et un long travail a... s'est amorcé, avec la collaboration particulièrement d'une famille, la famille Coocoo, qui se sont impliqués dès le début. D'ailleurs, c'était une volonté très fermement exprimée de cette famille, d'apporter cette vision unique vers une aire protégée qui réponde à notre perspective, à notre vision, comment est-ce qu'on voit le territoire; une vision qui est beaucoup plus holistique, beaucoup plus large, et non analytique et non réductionniste. O.K.

Et c'était important pour nous de faire... d'expliquer que c'est un intérêt, tout de même, qui était commun, d'avoir une aire protégée, tout en s'assurant que notre aire protégée soit... réponde à notre perspective, une perspective où est-ce que c'est la biodiversité au complet que l'on regarde, et non seulement une catégorie en tant que telle.

On veut également souligner nos droits puis notre compétence à promouvoir l'autogestion atikamekw des aires protégées. La famille Coocoo, pour le Masko Cimakanic Aski, étant donné qu'ils se sont impliqués dès le début, ils veulent l'être également pour ce qui est de la gestion. C'est sur leur -- c'est chez eux, O.K., c'est vraiment... et c'est un peu comme une maison, quand tu es dans ta maison, ça ne veut pas dire que tu n'as pas de droits sur la cour ou, t'sais, vers ton cabanon, en arrière de ton cabanon, ce qu'il y a autour. Bien, le territoire de la famille Coocoo est un territoire qui est vraiment très grand, et Masko Cimakanic Aski est relativement petit sur tout leur territoire, ça fait que c'est important pour cette famille en particulier d'être plus que partie prenante, mais vraiment des acteurs incontournables dans la gestion du... de l'aire protégée. Et c'est aussi, comme je le mentionnais tout à l'heure, notre besoin de faire valoir nos droits à la protection de la Terre, qui est absolument prioritaire.

Globalement, nos recommandations qu'on retrouve dans le mémoire qu'on a déposé, c'est des processus adaptés pour recevoir puis aussi traiter nos demandes. Ce que je veux dire par là, c'est de pouvoir... d'avoir une table de discussions où est-ce qu'on va pouvoir coordonner les ententes qui vont devoir être établies, parce qu'on sait qu'il y a des tiers sur les projets d'aires protégées, il y a les villégiateurs, il y a d'autres utilisateurs, ça fait que c'est la concertation, on est bien sensibilisé, justement, à cette réalité.

On veut également pouvoir promouvoir une nouvelle conception d'aires protégées. Comme je le disais tout à l'heure, on a une perspective qui est unique quand on regarde le territoire. On ne voit pas seulement les richesses avec le signe de dollar, on voit beaucoup plus... beaucoup plus de façon

holistique. Même, comme j'essaie de vous l'expliquer en français, c'est un peu difficile, en atikamekw je trouverais plus facilement mes mots relativement à ça, mais c'est un peu comme les quatre directions qu'on retrouve dans la plupart des symboles autochtones; ça représente la vie au complet, pas seulement dans le passé ni aujourd'hui, mais également dans l'avenir.

Et on a aussi un besoin de visibilité, dans le respect de l'exactitude. Trop souvent, on a vu une forme d'appropriation culturelle qui déformait ce que les Autochtones voulaient réellement. Ici, on est ouvert à ce qu'on utilise notre savoir traditionnel, mais pas pour qu'il soit dénaturé ou qu'il soit utilisé à tort. C'est un élément qui est quand même important pour nous, c'est notre legs à la prospérité -- je veux dire, pour l'avenir. Et ce besoin de visibilité s'inscrit également dans le fait que trop longtemps les Atikamekw ont été invisibles, et c'est une grande responsabilité qui nous appartient également de se faire connaître, de se faire voir. C'est la raison pour laquelle on participe aussi à toutes les tribunes possibles, pour pouvoir signifier nos intérêts et les exprimer de façon à ce qu'ils puissent être compris également.

Donc, il faut qu'on développe des meilleures voies de communication, pour ne pas que notre langue ou notre savoir et aussi notre perspective soient altérés ou oubliés en cours de route. Cette responsabilité est partagée, nous allons assumer notre part, évidemment.

Et, finalement, dans nos recommandations globales, il y avait également la disposition des moyens techniques et financiers pour pouvoir mettre en place des processus de collaboration qui se construisent selon notre perspective de souveraineté. Le gouvernement fédéral reconnaît que notre dialogue entre nous doit se faire de nation à nation. Je vais y revenir plus tard. Et il y avait également un élément qui doit être tenu en considération, c'est que -- puis ça, ce n'est pas explicitement écrit dans le mémoire qu'on a déposé, mais c'est important que je puisse le verbaliser également -- il y a un contexte de rattrapage socioéconomique dans les communautés. Nous, c'est un contexte qu'on ne peut pas ignorer, et que s'il y a des opportunités qui peuvent être bénéfiques à ce rattrapage socioéconomique pour les communautés atikamekw, c'est important que nos démarches dans la protection du territoire ne viennent pas bloquer complètement ce développement potentiel -- ce rattrapage nécessaire, plutôt.

Au niveau des cas spécifiques, Masko Cimakanic Aski serait la première aire protégée atikamekw. Ça serait pour nous une fierté de pouvoir l'identifier de cette façon, une aire protégée de 598 kilomètres carrés. Pour nous, on a été premiers dans beaucoup de trucs, je pourrais dire, trop négatifs, que ce soit le placement des enfants dans des... que ce soit le placement des enfants, que ce soit l'incarcération des autochtones dans des prisons fédérales ou que ce soit le suicide, tout ça, c'est des affaires *négatifs*. Pour nous, c'est important de se démarquer maintenant dans des affaires qui sont *positifs*, puis d'avoir une aire protégée reconnue comme étant la première aire protégée atikamekw serait pour nous une très grande fierté.

Le territoire familial ancestral dans Masko Cimakanic Aski, celui de la famille Coocoo, on a eu des hauts et des bas, beaucoup d'incertitudes par moment quant à ce territoire, à cause des... de l'attente pour avoir des moratoires sur l'exploitation, pour avoir des réponses à nos demandes, et aussi le fait qu'il y a un certain état d'urgence, puis ça, ça nous a empêchés d'avancer dans l'acquisition des compétences nécessaires vers la gestion d'une aire protégée. Ça fait que, cette partie-là, bien c'était quand même important pour moi de le souligner.

Et, finalement, le respect des termes qu'on vous soumet dans le sens qu'on leur attribue, encore une fois, c'est vraiment dans la mesure où nous voulons protéger l'intégrité de la perspective atikamekw, quand on dépose un document, pour éviter une... une altération à ce qu'on veut exprimer, à ce qu'on veut expliquer comme...

Dernièrement, on a organisé une rencontre avec les représentants des trois communautés, pour discuter des aires protégées, discuter du sujet qui est aujourd'hui à l'ordre du jour, des 12 aires protégées. Évidemment, toutes ces aires protégées sont sur le Nitaskinan, sont sur les territoires atikamekw, sont sur des territoires familiaux : que ce soit de la famille Petiquay, qui est ici aujourd'hui, celui... on parle du Najoua; que ce soit des familles de Manawan également, Nemiskaci, le lac Kempt; Obedjiwan, qui a également travaillé sur le dépôt d'un mémoire également, ça, ça a été fait, mais je tenais à le mentionner, qu'on a discuté ensemble pour justement s'assurer qu'on va tous dans la même direction. Et les aires protégées que nous voulons sont compatibles à ce que le Québec et ce que le Canada veut aussi. C'est des intérêts communs sur l'atteinte des cibles qui sont fixées.

Du côté de la nation atikamekw, il y a un processus qui est en train de se faire quant à l'identification d'une cible au niveau du territoire au complet. Ce processus n'est pas terminé encore, c'est quelque chose qui est en démarche. Nous avons également des sites patrimoniaux qui ne sont pas identifiés pour... la raison est simple, c'est des sujets qui sont à la table de négociation. Et ce que je voulais mentionner par cette explication, c'est qu'il y a vraiment une démarche commune, une unité de la nation atikamekw dans la protection du territoire, et ce que je voulais également exprimer, c'est que c'était... ça touchait des familles qui ont des territoires familiaux, ça touchait des communautés aussi et ça touche les générations futures quant à leurs activités traditionnelles sur le territoire, sur quel type d'activité qui est permise à l'intérieur des aires protégées. C'est le genre de préoccupations qui sont soulevées par les intervenants de chaque communauté.

En conclusion, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est... nous, on est vraiment très heureux de pouvoir participer puis de pouvoir se faire entendre ici. C'est notre responsabilité de venir également ici. Mais comme je le disais tout à l'heure, on est dans une démarche de dialogue de nation à nation, avec le gouvernement fédéral et aussi provincial, et de temps à autre, l'impression est que la plateforme n'est peut-être pas l'idéal, mais nous l'utilisons tout de même pour pouvoir se faire entendre. C'est ce que je voulais mentionner concernant l'audience publique qui est en cours.

Et je voulais également profiter du fait qu'il y a... c'est un rappel pour un besoin d'agir, un besoin de protéger notre territoire, la Terre, le seul héritage de nos ancêtres, avec la culture, la langue et aussi notre réalité d'aujourd'hui, maintenant, et il faut qu'on puisse transmettre cette reconnaissance de cette valeur au public en général, pas seulement pour le récréatif, mais également beaucoup plus profond. Là, ici, c'est du spirituel, là, mais je ne voudrais pas trop aller dans les détails avec ça, mais dans l'approche holistique que nous avons, le spirituel est également inclus dans ça aussi.

Les gens pratiquent de plus en plus la spiritualité autochtone, c'est revenu de plus en plus en force dans nos communautés. Il y a une certaine époque où est-ce que les curés l'interdisaient, où est-ce que l'État l'interdisait aussi, la pratique des activités traditionnelles. Aujourd'hui, les curés n'ont plus cette... ce pouvoir qu'ils avaient dans nos communautés, à faire peur aux gens. Aujourd'hui, les curés n'ont plus ce pouvoir. Les nouveaux curés 2019, c'est des avocats. C'est aujourd'hui eux qui font des peurs aux gens : « Tu n'as pas le droit de faire ça, c'est illégal de faire ça, tu vas aller en prison, tu vas avoir une amende. » Avant ça, c'était les curés : « Tu vas aller en enfer, c'est un péché », na-na-na. Bien, en tout cas, je m'éloigne un peu. Mais les Atikamekw ont une perspective qui est différente par rapport à la relation qu'on a avec le territoire, et c'était, pour nous, important de venir exprimer cet aspect-là.

Et, évidemment, il y a un contexte global qui va au-delà des débats de juridiction, qui va au-delà des frontières, c'est l'urgence des... climatique. Notre besoin d'avoir des mesures d'adaptation au changement climatique. On tient compte également de cette réalité qui, pour nous, est très préoccupante, parce que les impacts sont très perceptibles sur le territoire, et comme je le disais, ça va au-delà des frontières, des *borders*. Même s'il y a certaines personnes qui pensent qu'ils vont régler des problèmes sociaux en faisant des murs entre les frontières, on n'est pas du tout dans cette idéologie, de notre côté. On sait que c'est un problème qui est global et il faut vraiment mettre en oeuvre toutes les contributions possibles qui sont réalisables au niveau des actions, comme des aires protégées, pour pouvoir faire notre contribution dans cette adaptation au changement, cette crise climatique que nous vivons sur la planète.

J'ai un dernier petit mot à faire également sur cette démarche que le Conseil de la Nation Atikamekw a entrepris. C'est en cohérence avec la planification stratégique qui a été travaillée pour les cinq prochaines années, et je ne pense pas que nous l'avons ajouté dans le... non, il n'est pas dans le mémoire que nous avons ajouté, mais je vais l'exprimer verbalement. Nous avons une planification stratégique concernant notre territoire pour les cinq prochaines années, et l'implantation de mesures d'aires protégées atikamekw figure, c'est quelque chose qui a été demandé par les Atikamekw lors de nos consultations dans les communautés.

Et c'est... ça complète ce que je voulais vous mentionner aujourd'hui. *Mikwetc* de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'ai le temps de vous remercier pour votre présentation. Je pourrais laisser peut-être la parole... je vais commencer avec ma collègue. — Mais je peux y aller, si tu veux?

LA COMMISSAIRE :

Pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

C'est bien certain, j'ai lu, là, votre mémoire. Bon, j'ai particulièrement regardé les parties, hein, autour du... pages 19, 20 du mémoire, mais bien entendu, je n'ai pas accroché sur la partie où vous dites : « Bon, le BAPE n'est pas la plateforme », mais c'était la page, surtout la page avant. Je comprends qu'il y a des négociations sur vos revendications, c'est confidentiel, mais j'essaie de faire le parallèle, disons... c'est sûr que c'est interrelié, là, il y a une certaine interrelation entre vos revendications et aussi, bon, les aires protégées, vous l'exprimez aussi très bien dans le cas du Lac-Coucou. J'ai eu le temps de feuilleter aussi les annexes, il y en a beaucoup, mais je vais les relire -- on a les moyens du bord, là -- je veux les lire attentivement, les annexes. Mais ce qui a apparu, c'est qu'il y avait eu des discussions relativement récentes entre le conseil des Atikamekw et le ministère de l'Environnement. J'ai aperçu des lettres qui dataient de, genre, 2018, bon, qui portaient entre autres... Mais comment vous les qualifiez actuellement, les échanges que vous avez, là, vous revenez beaucoup avec la question du Lac-Coucou, mais c'est quoi l'état des discussions que vous avez actuellement avec le ministère de l'Environnement, là, au-delà des revendications?

M. DANY CHILTON :

Il y a une expression que j'ai entendue une fois d'un fonctionnaire du Québec, en fait, d'un négociateur du Québec, je l'avais entendu dire une fois : « La meilleure façon de noyer un gars, c'est de lui envoyer plein d'eau. » Ce qui se passe avec la nation atikamekw, c'est que nous sommes submergés de différentes consultations, de différents dossiers. Le dossier des aires protégées survit, malgré le fait qu'on a beaucoup d'autres dossiers qui sont à différents degrés d'urgence, parfois extrêmement urgents, parfois un peu moins.

Ça fait que, le dossier Masko Cimakanic Aski a cheminé en survivant à tous ces dossiers qui sont arrivés, et il a également survécu à différents régimes *gouvernementaux*. Je m'explique. C'est que, t'sais, on a eu affaire d'abord à des libéraux, ensuite de ça, des Parti Québécois, après ça les libéraux sont revenus, maintenant c'est la Coalition avenir Québec, et à chaque fois c'est des ajustements, c'est des... comme, je pourrais dire, de repartir la roue.

Puis de notre côté, bien sûr, c'est la même chose aussi, il y a des élections également qui se produisent dans les communautés, les enjeux parfois... d'autres enjeux prennent le dessus sur... Ça fait que c'est un peu ce que je peux vous répondre comme... à votre question. C'est un contexte quand même assez difficile, mais on est particulièrement fiers de la ténacité de la famille Cocoo concernant le dossier de Masko Cimakanic Aski en particulier.

LE PRÉSIDENT :

C'est parce que, c'est ça, je notais de la correspondance. Mais dans les mots clés, ce que je note entre autres, aussi, c'est la question de vos revendications à propos de vos droits, et je trouvais ça intéressant le parallèle que vous avez fait, ou la différenciation que vous avez faite entre les droits autochtones et les intérêts de tiers qui sont sur le territoire. Vous reconnaissez qu'il y a des intérêts de tiers, mais ce que je notais dans le mémoire, qu'il y avait comme une certaine insatisfaction dans les processus de consultation, que vous soyez toujours considérés vous aussi comme des tiers.

M. DANY CHILTON :

Hum.

LE PRÉSIDENT :

J'ai noté ça dans le mémoire, là, qui semblait être... en tout cas, c'est revenu à deux, trois reprises dans le mémoire, là. Ça, c'est un autre point clé, pour moi, qui est important.

Ce que je veux dire aussi, avant de laisser la parole à ma collègue, c'est certain que nous, dans le dossier, on va traiter de manière générique, bien entendu, des aires protégées en Mauricie, puis ça, on peut déborder un peu autour, on se comprend, parce que de toute façon il y a des aires protégées qui débordent dans d'autres régions, et on va aussi parler spécifiquement d'aires protégées en particulier, dont bien entendu le Lac-Coucou. Donc, le rapport va être structuré pour qu'on puisse faire une juste place, notamment de votre mémoire et des demandes en lien avec cette aire protégée là. On va essayer d'être les meilleurs possible pour bien représenter les souhaits, revendications ou autres des gens, on va faire notre possible. Bien entendu, comme je disais hier, il reste que, fondamentalement, mais une fois que nous, on a remis notre rapport, bien ça veut dire que c'est le ministère de l'Environnement qui continue, c'est lui qui tient le crayon, comme on dit en bon français. Nous, on peut sensibiliser le ministère à l'importance de certains facteurs, bien entendu, mais fondamentalement, ce sera le ministère qui tient le crayon.

Maintenant, je vais laisser la parole à ma collègue.

M. DANY CHILTON :

Juste pour clarifier selon votre dernier commentaire, on respecte le droit des tiers, évidemment, mais ça ne veut pas dire qu'ils sont prioritaires aux droits des Atikamekw quant au titre aborigène.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que j'ai compris, c'est bien représenté dans votre mémoire.

M. DANY CHILTON :

Merci.

LA COMMISSAIRE :

Moi, j'ai des questions sur la nature du dialogue. Donc, j'ai compris par la réponse que vous avez donnée à mon collègue que ce n'est pas un dialogue soutenu et continu qu'il y a eu sur la question des aires protégées, pour les différentes raisons que vous avez nommées. Dans le dialogue, ce que j'ai compris dans le rapport, c'était que, bon, il y a la vision des aires protégées; dans la vision des aires protégées, il y a la notion de la... d'une catégorie, hein, d'une nouvelle catégorie, puis la notion de cogestion, voire délégation. Alors, je voulais savoir si vous avez à ce jour plus de précisions sur cette catégorie, hein, qui se trouverait à être un niveau 5, je crois, que vous avez... donc, une catégorie de niveau 5 de protection, puis pour la notion de... dans le fond, de la cogestion, bon, donc on a certains détails, mais je voulais savoir s'il y en avait plus à ce jour, là, de... ou tous les détails ont été mis dans le mémoire?

M. DANY CHILTON :

En réalité, là, à un moment donné, on entendait parler de la création d'aires protégées polyvalentes, ça ressemblait beaucoup à notre vision, en réalité. Aujourd'hui, il semblerait que le concept des aires protégées polyvalentes n'est plus du tout à l'ordre du jour, ça fait que c'est... c'est pour nous important de maintenir, justement, notre position quant à avoir une catégorie spécifique, parce que c'est sur le territoire des Atikamekw, une catégorie spécifique d'aires protégées atikamekw. Ça, c'est la première chose que je voulais mentionner. Et votre seconde question, vous pouvez me répéter?

LA COMMISSAIRE :

C'était sur le... bon, la catégorie, l'autre c'était sur la cogestion...

M. DANY CHILTON :

Ah, la cogestion.

LA COMMISSAIRE :

... ou la délégation.

M. DANY CHILTON :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Donc, comment ça allait s'opérer, si jamais...

M. DANY CHILTON :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... disons que la catégorie existait...

M. DANY CHILTON :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... puis là, il y avait la gestion, ça se passerait comment?

M. DANY CHILTON :

À une certaine époque, je vous aurais dit : une gestion totale et complète des Atikamekw le jour 1. Mais aujourd'hui, avec mon expérience, de mon conditionnement aussi par rapport au développement des compétences qui sont nécessaires, il y a une certaine transition qui passerait obligatoirement par une cogestion, le temps que les compétences puissent s'affiner et aussi s'harmoniser également avec les intérêts des autres sur le territoire.

La raison pourquoi je dis ça, c'est que... c'est vraiment dans une optique de... réaliste, je pourrais dire, d'acquisition des compétences nécessaires à la pleine gestion totale, là.

LA COMMISSAIRE :

Puis donc, dans la catégorie un peu aire protégée polyvalente, mais dans le sens que vous voudriez continuer les activités de développement, tout en protégeant le territoire dans la manière atikamekw, c'est ce que je comprends? Donc, il pourrait y avoir du développement écotouristique, forestier ou autre, là?

M. DANY CHILTON :

Bien, comme je le mentionnais tout à l'heure, il y a un contexte de rattrapage socioéconomique important. Selon nos économistes, ce... advenant le cas qu'on signe un traité demain, ça nous prendrait quand même 25 à 30 ans pour pouvoir faire le rattrapage socioéconomique avec le Québec ou le Canada en général.

LA COMMISSAIRE :

Oui.

M. DANY CHILTON :

Et nous, on doit absolument mettre tout de suite, avant même la signature d'un traité, les meilleures dispositions pour favoriser ce rattrapage socioéconomique. Ça fait que si, advenant le cas qu'il y a des intérêts qui peuvent concilier, je pourrais dire, la protection du territoire et le rattrapage socioéconomique nécessaire, évidemment, on va favoriser cette harmonisation-là.

LA COMMISSAIRE :

Je comprends. Donc, j'ai une question plus... elle est plus simple, mais en réalité je voulais savoir si le nom que vous proposez pour la... dans le fond, la réserve de biodiversité du Lac-Coucou -- je n'arrive pas à m'en rappeler par coeur, là, vous l'avez dit souvent -- est-ce que c'est une suggestion de toponymie? Est-ce que vous suggérez que ça soit ça, le nom de la... Disons que si l'agrandissement avait lieu, tout ça était autorisé, est-ce que vous suggérez aussi le nom? Parce que le BAPE, dans le fond, on est un organisme de consultation, puis la toponymie est aussi objet à la consultation, je veux juste savoir si vous suggérez ce nom?

M. DANY CHILTON :

Absolument.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. DANY CHILTON :

On ne l'appelle pas différemment que ça, c'est comme ça qu'on l'appelle, nous, puis on voudrait que les gens s'habituent à l'appeler par son vrai nom.

LA COMMISSAIRE :

Parfait.

M. DANY CHILTON :

Le nom Masko Cimakanic Aski est quand même...

LA COMMISSAIRE :

Exactement.

M. DANY CHILTON :

... très profond en termes de sens, là, je pourrais dire.

LA COMMISSAIRE :

Oui, c'est plus...

M. DANY CHILTON :

Ce n'est pas... comme je le disais tantôt, ce n'est pas analytique, ce n'est pas... c'est vraiment très...

LA COMMISSAIRE :

Parfait, c'est ça que je voulais savoir.

M. DANY CHILTON :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Puis ma dernière question, c'est qu'il y avait... donc Opitciwan dans son mémoire, ainsi que vous dans votre mémoire, vous élaborez le nom de certaines familles, mais quand vous dites que les 13 réserves en réalité sont sur le grand territoire de Nitaskinan, est-ce que c'est important de savoir les autres noms de famille pour la commission?

M. DANY CHILTON :

Oui, oui.

LA COMMISSAIRE :

Je veux juste savoir si vous voulez le porter à l'attention de notre commission. Pour l'instant, il n'y aurait... on n'aurait pas tous ces noms-là, là, dans... Et, évidemment, si c'est confidentiel, c'est confidentiel, mais si ce ne l'est pas, je fais juste mentionner que ça pourrait être mis à la commission.

M. DANY CHILTON :

Oui. Bien, en fait, bien évidemment, on tient à ce que les familles soient reconnues. Quand il y a des choses comme, exemple, l'implantation d'une aire protégée qui est envisagée sur leur territoire, c'est important que les gens connaissent la famille qui utilise ce territoire.

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que c'est possible de vous demander de déposer le nom des familles impliquées pour chacune des 13 réserves?

M. DANY CHILTON :

À l'instant même?

LA COMMISSAIRE :

Non, pas à l'instant même, mais ça peut être...

LE PRÉSIDENT :

Ça peut être dans les prochains 24 heures.

LA COMMISSAIRE :

... dans les prochains 24 heures, 48 heures, à envoyer à madame Annie Cartier par e-mail, par courriel.

M. DANY CHILTON :

Absolument, sans aucun problème.

LA COMMISSAIRE :

Parce que, comme ça, ça compléterait le portrait qu'on aurait.

M. DANY CHILTON :

Très bien.

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'effectivement dans les annexes, on voyait dans une des annexes, on voit des chefs de clan, avec des chefs de famille qui sont énumérés pour les différentes communautés, comme Manawan, Opitciwan ou Wemotaci, ça fait qu'on... on voyait ça. Donc, j'imagine que ces familles-là se sont réparties sur le territoire en fonction des proximités des trois communautés, j'imagine?

M. DANY CHILTON :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

Alors, si c'est possible, donc ça nous donnerait plus d'informations. — Oui?

LA COMMISSAIRE :

Une dernière question, qui est plus d'ordre de connaissance générale culturelle sur le territoire : est-ce que les... donc, il y a des chefs de territoire, en réalité, qui est géré par les... des territoires de bassins versants, là, plus ou moins, mais est-ce que l'ensemble du territoire est géré comme ça? Est-ce qu'il y a des chefs de territoire jusqu'au sud, ou c'est plus au nord, ou comment... est-ce que c'est l'ensemble de la communauté qui fonctionne... Parce qu'il y a une ligne de réserves de castors de l'Abitibi...

M. DANY CHILTON :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... puis je me demandais si c'était juste au nord de ça qu'il y avait ce mode de vie là ou c'est partout?

M. DANY CHILTON :

Oui, en fait, c'est partout. C'est des... Évidemment, les détails concernant la partie sud sont, je pourrais dire, confidentiels, mais en réalité, là, ce qui est de notoriété publique, c'est que les réserves à castors ont été créées à une certaine époque pour la préservation de l'espèce du castor. Évidemment, pour la gestion, ou plutôt la mise en place de ça, l'utilisation des territoires familiaux a été implantée dans le système de... pour que chaque personne ait son lot de trappe, chaque Atikamekw...

LA COMMISSAIRE :

Hum.

M. DANY CHILTON :

... ait son lot de trappe. Ça a été très facile dans l'implantation où est-ce que ça couvrait... quand ça touchait une communauté au complet, mais il y a certaines communautés qui ne sont pas totalement dans les réserves à castors. Il y a des familles qui ne sont pas dans des réserves à castors en tant que telles, puis c'est leurs intérêts également que nous défendons dans la tribune de la négociation

territoriale globale.

LA COMMISSAIRE :

Mais dans le mode de vie actuel des Atikamekw...

M. DANY CHILTON :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... il y a presque toujours un maître de -- un chef de territoire, avec les familles... bien, avec la famille élargie, qui utilisent le territoire?

M. DANY CHILTON :

Oui, absolument.

LA COMMISSAIRE :

Pour partager les connaissances?

M. DANY CHILTON :

C'est... ça, c'est un aspect quand même distinctif de la nation atikamekw, c'est notre façon de gouvernance territoriale.

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous vous remercions pour votre présentation.

M. DANY CHILTON :

Mikwetc.

M. DANY FRIGON

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous allons maintenant inviter monsieur Dany Frigon de la Pourvoirie du Lac Dumoulin à s'avancer.

Bonsoir, monsieur. À vous la parole.

M. DANY FRIGON :

Bonsoir. Mon nom est Dany Frigon, je parle au nom... en mon nom personnel, mais aussi au nom de la Pourvoirie Lac Dumoulin. J'ai choisi simplement de vous lire mon mémoire. Je suis arrivé très tard dans tout ce processus-là; je suis arrivé dans ce domaine-là l'an passé. On a acheté la Pourvoirie Lac Dumoulin l'an passé, donc je vous dirais que mes connaissances et mes préparations pour une présentation vont au-delà de mes capacités de faire ça sur la volée.

Donc, je vais vous lire ça, puis si on peut échanger après, il n'y a pas de problème.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page no 1: « Nous sommes, moi, ma soeur... »

Fin de la phrase, à la page no 3: « [...] Mais est-ce que je peux y participer ? SVP. »

Fin du mémoire.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. D'ailleurs, ce qui m'intrigue, c'est l'annexe 2. — Je ne sais pas, toi...

Non, je ne l'ai pas l'annexe 2, hein, c'est ça, on n'a pas...

M. DANY FRIGON :

Oui, bien je sais qu'Annie m'avait écrit hier, là, comme de quoi qu'il y avait eu un problème d'échange de courriels, puis je lui ai renvoyé ce matin, je crois...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. DANY FRIGON :

... ça fait qu'elle devrait, en principe, l'avoir. L'annexe 2, c'est simplement une petite délimitation du territoire annexé à l'aire de biodiversité du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats, auquel je pense qu'il faudrait se pencher.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que vous souhaitez, c'est une demande au ministère, c'est pour ça que c'était la principale question, c'est... que j'avais, c'était : est-ce qu'on peut avoir la figure? Donc, vous l'avez envoyée?

M. DANY FRIGON :

Oui, exact.

LE PRÉSIDENT :

Comme on dit, nous, on va rapporter ce que les gens souhaitent avoir, le ministère va l'examiner. Bien entendu, une fois qu'on a remis le rapport, comme je dis toujours, on peut essayer de faire notre possible pour bien rapporter, ou le mieux possible rapporter les choses, mais c'est le ministère qui va avoir ça entre les mains une fois qu'on va avoir remis notre rapport, hein, c'est bien entendu.

Oui? — Je vais laisser ma collègue aller.

LA COMMISSAIRE :

Mais comme on n'a pas vu la figure, en réalité c'est 100 % de votre pourvoirie que vous suggérez ou une portion?

M. DANY FRIGON :

Non, c'est environ...

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. DANY FRIGON :

Il y en a une grande portion qui ne cadre pas vraiment, là, avec le tourisme nature.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. DANY FRIGON :

Je vous dirais que c'est environ 30 % de la pourvoirie, là, qui...

LA COMMISSAIRE :

Qui est une zone que vous ne vouliez, de toute façon, pas vraiment développer, puis protéger pour la nature?

M. DANY FRIGON :

C'est une zone que je veux développer pour du tourisme aventure nature. C'est une zone qui est d'une richesse incroyable, comparativement au restant du territoire qui a seulement que de l'attrait pour la chasse. À ce moment-là, l'exploitation forestière ne vient pas trop en désaccord avec ça.

LA COMMISSAIRE :

Puis c'est un ajout de combien de kilomètres carrés? Je ne me rappelle pas ce qui avait été dit.

M. DANY FRIGON :

Plus ou moins 30 kilomètres carrés.

LA COMMISSAIRE :

30, O.K. C'est bon. Merci beaucoup.

M. DANY FRIGON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Nous vous remercions.

Mme SILVY LEPAGE ET M. MARCO LETHIECQ

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter Silvy Lepage de la Société en commandite Manouane Sipi.

Mme SILVY LEPAGE :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonsoir madame. À vous la parole.

Mme SILVY LEPAGE :

Bonsoir monsieur Germain, bonsoir madame Forget. Alors, tel que lors de la première partie des audiences qui s'est tenue le 12 mars dernier, j'avais fait une présentation ou une intervention, là, concernant le projet Manouane Sipi, alors il me fait plaisir ce soir, à titre de la secrétaire de la Société en commandite Manouane Sipi, de vous faire la lecture, en fait, du mémoire qu'on a déposé. Je suis accompagné de monsieur Marco Lethiecq, qui est administrateur également à la Société en commandite Manouane Sipi.

Donc, je vais procéder, et comme ça, ça va vous permettre de connaître un petit peu plus le projet, où il se situe puis, en fait, quelles sont nos préoccupations, là, en lien avec ça.

Donc, au niveau de la présentation de Manouane Sipi, la Société en commandite.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page no 3 : « En 2009, le conseil Atikamekw de Wemotaci... »

Fin de la phrase, à la page no 3 : « [...] et de tracer la voie vers sa réalisation. »

Donc, brièvement, je vais vous faire un peu le portrait du projet de minicentrale.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page no 4 : « Le projet de petite centrale hydroélectrique... »

Fin de la phrase, à la page no 4 : « [...] au sud du village de Wemotaci. »

Donc, vous avez la représentation, ici, là, une localisation assez générale, là, mais vous voyez à quel endroit ça peut se situer par rapport à l'ensemble du territoire de la ville de La Tuque, qui est le pourtour, là, qui est en grisé.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page no 4 : « Elle aura deux groupes de turbines-alternateurs [...] »

Fin de la phrase, à la page no 5 : « [...] des communautés pour assurer leur avenir. »

Maintenant, au niveau de, comme telle, la demande, ici, on a une demande d'exclusion de trois parcelles de territoire à l'intérieur des limites de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou, qui aura peut-être possiblement un nouveau nom. Alors...

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page no 6 : « Lors de l'examen détaillé des contours... »

Fin de la phrase, à la page no 6 : « [...] sur la carte jointe en annexe. »

Alors, on l'a ici. On va pouvoir mieux les identifier ici.

Donc ici, à la droite, là, de la carte, on a la réserve de biodiversité, et puis l'encadré rouge, c'est ce que vous voyez à gauche, qui est plus défini, là. Alors, tout ce que vous revoyez en jaune, dans le fond, c'est le chemin et la ligne, dans le fond, de transport d'électricité qui suit le chemin ou qui est en bordure du chemin, dans l'emprise du chemin. Alors, les trois petites parcelles sont identifiées avec des petits carrés, là. Alors, les parcelles varient entre 100 et 4 000 mètres en longueur linéaire, et nous, ce qu'on demande d'exclure, c'est au moins un corridor de 200 mètres de chaque côté, parce que dans certaines parties de l'aire de la réserve de biodiversité, on voit que la ligne accote l'emprise du chemin, mais on ne sait pas cependant à quelle distance, là, qu'on retrouve la limite, ce n'est pas tellement défini. Donc nous, ce qu'on propose, c'est d'exclure ces parcelles de terrain là de la réserve de biodiversité, qui représentent quand même une superficie mineure, là, sur la totalité, donc, parce que sinon, le contournement de la réserve nous implique de déboiser à la rive ouest de la rivière Manouane,

où il y a justement des milieux humides à protéger puis des traverses de cours d'eau importantes.
Donc...

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page no 7 : « Bien qu'il s'agit d'une proposition... »

Fin de la phrase, à la page no 7 : « [...] projet d'agrandissement proposé totalisant 78,8 km². »

Fin du mémoire

Donc, je tiens à vous remercier pour votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Oui, effectivement, on a vu d'ailleurs encore une fois très récemment dans les médias, on a fait état, entre autres, de projets de minicentrales. Donc, votre projet va être des mégawatts, donc on sait qu'il est assujéti à la procédure?

Mme SILVY LEPAGE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous en êtes rendus où, actuellement? Avez-vous déposé formellement votre avis de projet au ministère de l'Environnement?

Mme SILVY LEPAGE :

L'avis de projet a été déposé; l'étude d'impact devrait être déposée au début de l'année 2020.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, début 2020, l'étude d'impact?

Mme SILVY LEPAGE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est parce que c'est sûr qu'on va dire : « Bien, c'est le même ministère qui examine... »

Mme SILVY LEPAGE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

« ... le projet que les projets d'aires protégées », mais ce ne sont pas les mêmes directions.

Mme SILVY LEPAGE :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

C'est certain que nous, dans notre rapport, bon, on va faire état de toutes les demandes qui... soit qui sont formulées, là, par les participants concernant les différentes aires protégées. En ce moment, bien, le ministère, on sait qu'il y a un représentant du ministère qui est ici ce soir, donc on sait que le ministère va lire attentivement les mémoires et les contributions verbales de tout le monde. C'est ce qu'on peut dire. Nous, on peut dire, bon, on s'engage à rapporter ce que les... que ce soit des préoccupations ou des...

Mme SILVY LEPAGE :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

... souhaits positifs, là, que les gens ont, dans notre rapport, mais comme je dis encore, c'est le ministère qui va jauger ça. Ce qu'on sait de toute façon dans l'étude d'impact, souvent c'est ça, c'est que le ministère va dire : « Votre solution est-elle robuste; est-ce que vous avez examiné des solutions de rechange; qu'est-ce que ça impliquait au niveau impacts, les autres solutions de rechange? » C'est ce qu'on peut s'attendre dans une étude d'impact, là...

Mme SILVY LEPAGE :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

... à avoir à fournir, là. C'est ce qu'on peut dire à ce stade-ci, là. Donc, le ministère est ici ce soir, il vous entend, c'est ce qu'on peut dire.

Alors, je vous remercie pour la présentation de votre mémoire.

Mme SILVY LEPAGE :

Très bien, merci beaucoup.

M. MARCO LETHIECQ :

Merci bien.

**M. PIERRE-DAVID TREMBLAY, M. MARCO LETHIECQ
ET M. JUSTIN PROULX**

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter monsieur Pierre-David Tremblay, maire de la ville de La Tuque.

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

M. MARCO LETHIECQ :

Rebonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Rebonsoir.

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

C'est toute ma famille, hein!

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

J'ai une grande famille.

LE PRÉSIDENT :

On va demander quand même de vous présenter officiellement, pour les fins de la transcription, les trois personnes.

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

Je vais vous présenter mes gens.

LE PRÉSIDENT :

Alors, à vous la parole.

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

Alors, monsieur Justin Proulx, qui est directeur de l'aménagement du territoire à Ville de La Tuque. Je coupe un peu les titres. Pas leur paye, mais leur titre. Et, à ma droite, donc j'ai monsieur Marco Lethiecq, qui est directeur général de Ville de La Tuque.

Alors, ça nous fait plaisir, d'entrée de jeu, de vous avoir à La Tuque, notre belle ville. On sait qu'on devait passer à l'occasion par Shawinigan, mais là, on vous a, puis c'est le fun, puis on apprécie de vous accueillir puis que vous passiez un peu de temps chez nous et que vous vous préoccupez un petit peu de nos petits problèmes.

Alors, j'y vais avec le dépôt du mémoire.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page no 1 : « Ville de la Tuque est fortement touchée... »

Fin de la phrase, à la page no 2 : « [...] constituant ainsi la nouvelle Ville de La Tuque. »

Un des plus grands territoires au Québec, sûrement que ça a été porté à votre connaissance.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page no 2 : « La MRC du Haut St-Maurice a donc cessé [...] »

Fin de la phrase, à la page no 6 : « [...] Chute-Allard située sur la rivière Saint-Maurice. »

C'est un peu ce qu'on voyait et ce que madame Lepage expliquait précédemment.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page no 6 : « Ce scénario répond aux attentes [...] »

Fin de la phrase, à la page no 10 : « [...] les projets à l'étude par la commission d'enquête. »

Fin du mémoire.

Alors, nous demeurons disponibles, mes gens également, pour répondre à vos questions. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci monsieur Tremblay pour votre mémoire.

Justement, commençons par la fin, pour la proposition d'agrandissement de la réserve de biodiversité du Lac-Wayagamac, bon, on voit la taille du bassin versant au sud du lac surtout. Est-ce que ça a été déjà été présenté, cette proposition d'agrandissement là, au ministère de l'Environnement?

M. JUSTIN PROULX :

Non, en effet, c'est une nouvelle proposition qui vient de demande de la zec de la Bessonne, qui a sorti récemment lors de leur assemblée générale annuelle, à laquelle nous, Ville de La Tuque, adossons cette proposition-là. Donc, c'est la première fois qu'elle est présentée, déposée.

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

Ils ont copie, d'ailleurs. Il y a copie de la résolution de la zec.

M. JUSTIN PROULX :

Oui, de la résolution ainsi que la carte, oui.

LE PRÉSIDENT :

En annexe, on a la carte?

M. JUSTIN PROULX :

Oui.

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

On vous remercie.

Je vais me permettre... — Oui, je vais te laisser aller sur ce point-là.

LA COMMISSAIRE :

Je voulais un peu mieux comprendre la relocalisation des sentiers de motoneige. Donc, ce que je comprends, c'est qu'en ce... votre préoccupation, ça serait d'avoir des permis supplémentaires puis la vitesse à laquelle on peut relocaliser un sentier de motoneige s'il fallait ouvrir un chemin forestier dans la période hivernale, c'est bien ça?

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

Vous avez bien compris.

LA COMMISSAIRE :

Donc, la... en réalité, comment ça fonctionne en ce moment, ce déplacement-là, là, sans l'aire protégée? Puis est-ce que vous vous êtes renseignés pour savoir comment ça marcherait dans l'aire protégée, pour savoir un peu la nuance entre les deux?

M. JUSTIN PROULX :

En fait, nous, ce qu'on a comme information, c'est que les sentiers qui sont existants sont reconnus. J'ai à l'écran une carte pour donner peut-être un cas ou un exemple qui pourrait survenir. On est dans le secteur de la réserve de biodiversité de la colline du Lac-Najoua. Si vous me permettez, je vais prendre mon pointeur. On ne voit pas super bien, mais en fait, les limites de la réserve, qu'on a ici en grisé, allongent le chemin forestier existant, puis ici, c'est les limites des lacs et des cours d'eau, là, qui constituent la limite ouest.

En bleu, vous avez le sentier provincial, le Trans-Québec 83, et en orange, vous avez un sentier qui mène à la Pourvoirie du Barrage Gouin, qui permet ensuite de se déplacer vers Opitciwan et d'autres pourvoiries qui sont ouvertes et qui offrent des services pendant la saison hivernale.

Ça fait que je vous donne un exemple, s'il y a un bassin de bois qui doit circuler puis qu'il y a du transport de bois pendant la saison hivernale, ils vont utiliser les chemins qui sont existants, parce que les sentiers de motoneige sont à 90, 95 % à l'intérieur des chemins forestiers existants. Donc, on se retrouve avec un conflit d'usage, c'est impossible que le sentier motoneige demeure dans le même sentier, donc ça implique soit une relocalisation -- parfois, c'est possible de le faire tout juste à côté, d'aménager le sentier à côté, à l'extérieur de la route existante, mais d'autres fois, ça nécessite d'avoir un tracé en utilisant des chemins existants. Ça fait que si on prend le cas présent, bien peut-être que, l'alternative, elle pourrait être d'utiliser des chemins existants ici, mais là, on se retrouve à l'intérieur de la biodiversité, de la réserve de biodiversité. Donc, ça implique des discussions, et c'est une relocalisation généralement temporaire, mais qui nécessite quand même d'avoir des autorisations.

Donc, aujourd'hui, on est capable d'aller avec le ministère Faune, Forêts ou à Énergie, Ressources naturelles et on est capable d'aller chercher ces autorisations-là. Et c'est quelque chose qui doit se faire rapidement, parce que généralement on le sait dans l'automne, puis la saison de motoneige, ça se passe de... généralement, ça commence entre Noël et le jour de l'An, puis ça se termine vers la fin mars. Donc, on ne peut pas se permettre de briser un lien comme ceux-là, donc il faut avoir une façon de faire ou il faut que le ministère de l'Environnement nous permette de relocaliser temporairement. Ça ne nécessite pas des travaux majeurs, parce que la tendance veut qu'on utilise des chemins déjà existants, donc ce n'est pas nécessairement du nouveau déboisement, souvent c'est de la signalisation puis c'est de la cohabitation sur certains tronçons. Donc, c'est notre souci parce que bien que le chemin n'est pas là, à l'intérieur de la réserve, bien, il peut être utilisé par des utilisateurs, entre autres pour le transport de bois.

LA COMMISSAIRE :

Mais c'est vous qui réalisez et financez le *travaux* de relocalisation?

M. JUSTIN PROULX :

En fait, c'est souvent un travail où la Ville participe, coordonne les travaux, mais les partenaires à ça, ce sont les clubs concernés -- clubs motoneige ou clubs quad, dépendamment du dossier -- puis généralement, l'industriel forestier va également contribuer à ça, soit par l'utilisation de sa machinerie, soit par l'utilisation de temps hommes pour signaler ou marcher le terrain pour permettre de relocaliser temporairement le sentier, là. Ça fait que c'est un...

LA COMMISSAIRE :

Donc, c'est le permis supplémentaire au ministère de l'Environnement, après avoir consulté...

M. JUSTIN PROULX :

Qu'on vient ajouter.

LA COMMISSAIRE :

... avoir obtenu celui du MERN ou du MFFP, qui vous préoccupe?

M. JUSTIN PROULX :

Oui. Ça fait qu'avec la... C'est ça. Ça fait qu'avec la création, on vient rajouter un intervenant supplémentaire dans le processus.

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

Qui est long. C'est long.

M. JUSTIN PROULX :

Et qu'on craint aussi que ça peut être fastidieux ou long.

LA COMMISSAIRE :

Merci pour les clarifications.

M. JUSTIN PROULX :

Bienvenue.

LE PRÉSIDENT :

Ça, on peut en parler. Ce que je comprends -- je ne suis pas un spécialiste, là, le ministère pourrait me contredire -- mais ce que je comprends, dans les plans de conservation, on peut prévoir des choses, on peut permettre des choses, comme par exemple de... ça peut être, éventuellement, peut permettre des agrandissements de baux de villégiature, c'est ça que je comprends, dans... on pourrait même... le plan peut prévoir même des nouveaux baux de villégiature. Donc, s'il peut prévoir des nouveaux baux, bien, il peut prévoir des agrandissements, comme dans le cas des baux qui sont trop petits, là, par rapport aux 4 000 mètres carrés.

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

Hum hum, hum hum.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends que ça peut être la même chose aussi, c'est que si le plan prévoit que dans des situations -- je reprends les termes du ministère lui-même -- ils disent, bon, c'est une activité qui est incompatible, mais autorisable de façon contextuelle...

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

Eh voilà.

LE PRÉSIDENT :

... « *Aménagement de sentiers et d'infrastructures pour véhicules motorisés, exemple : motoneige, moto quad.* » Donc, encore une fois, ma compréhension des plans de conservation, si le plan le prévoit, ce que je comprends, ça va être plus facile que si le plan ne le prévoit pas.

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

Oui. Eh voilà.

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a peut-être quelque chose à faire de ce côté-là, là, pour le ministère de l'Environnement et pour les gens qui pourront participer à la finalisation des plans de conservation.

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

Vous le résumez bien, en fait, ça nous permet le mécanisme qui serait nécessaire, qu'on n'a pas à l'heure actuelle.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait que, c'est ce que je comprends pour l'instant. J'espère que je ne suis pas dans l'erreur, mais quand je relis la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, bien, ça permet de la flexibilité.

M. JUSTIN PROULX :

On veut s'assurer de cette flexibilité-là.

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

C'est ça.

LA COMMISSAIRE :

Puis, en principe, dans la première partie de l'audience, si vous étiez présent ou quelques-uns de -- membres de votre équipe étaient présents, on a aussi appris que le plan de conservation se fait avant l'octroi de statut permanent, donc cette période-là où les acteurs sont impliqués pour justement définir les dispositions compatibles avec la réserve de biodiversité.

M. JUSTIN PROULX :

Donc, on aura également... encore une tribune pour faire valoir...

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

Oui, c'est ça.

M. JUSTIN PROULX :

... nos préoccupations et participer à ce mécanisme-là ou?

LA COMMISSAIRE :

En principe, dans les réserves où la Ville de La Tuque est...

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

Est impliquée.

LA COMMISSAIRE :

... est partie prenante, actuellement, elle risque de l'être encore par après.

M. JUSTIN PROULX :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, à moins qu'on ait déjà l'information, on pourra peut-être préparer une question au ministère, entre autres, de l'Environnement là-dessus, c'est lorsque le ministère s'apprête à donner un statut permanent, par exemple, donc il arrive avec son plan de conservation, qui devrait être le plan de conservation officiel, est-ce que c'est... est-ce qu'il y a des mécanismes dans la loi qui prévoient une publication préalable, là? C'est ça qu'il faudrait que je vérifie. Soit que c'est dans la loi ou ce n'est pas clairement dans la loi.

À moins que le ministère puisse répondre immédiatement?

Bien, si vous pouvez venir au micro parce que, étant donné que nos sténographes ne sont pas sur place, on va essayer de vous faire de la place avec un micro. Donc, confirmez si c'est... il va y avoir une publication où les gens pourront réagir.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui. En fait, oui, effectivement, quand on octroie un statut permanent, il y a une prépublication qui est faite puis il y a un 45 jours, là, pour... que les gens *peuvent* venir faire des commentaires. Ensuite, ça va remonter au Conseil des ministres pour l'octroi du statut permanent, là.

LE PRÉSIDENT :

Et pour les...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Il y a quand même une période...

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Et pour les fins de la transcription, il faut vous identifier officiellement.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

André Bouchard, du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

J'avais une petite demande. J'ai essayé de mettre la main, encore une fois, j'ai essayé de trouver, il y a l'ancien schéma d'aménagement de la Haute... pour la MRC de la Haute-Mauricie, maintenant vous avez un schéma d'aménagement révisé pour l'agglomération de La Tuque. À quelle place qu'on peut le retrouver, le schéma d'aménagement révisé, donc c'est celui qui est en vigueur, à quel endroit je peux mettre la main dessus?

M. JUSTIN PROULX :

Dans les faits, c'est toujours le schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Maurice qui est en vigueur.

LE PRÉSIDENT :

C'était ça. Non, c'est le document que j'avais entre les mains, O.K., je voulais poser une question là-dessus...

M. JUSTIN PROULX :

C'est le bon.

LE PRÉSIDENT .

... pour m'assurer que. J'ai eu un doute, quand vous avez dit : « Schéma d'aménagement révisé », là. Bon, je vous remercie pour ça.

Ça va pour les questions?

Alors, je vous remercie pour votre contribution.

M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :

Un grand merci à vous.

M. MARCO LETHIECQ :

Merci.

M. JUSTIN PROULX :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Bonne soirée.

MOT DE LA FIN

Alors, si vous permettez, je vais procéder au discours de fermeture officiel de la deuxième partie de la consultation du public.

Alors, nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents qui sont déposés, ça comprend les mémoires et les transcriptions, par Internet, accès gratuit, bien entendu, dans les centres de consultation régionaux suivants : bibliothèque Annie-St-Arneault à La Tuque, bibliothèque Fabien-LaRoche à Shawinigan et au Conseil des Atikamekw d'Opitciwan à Obedjiwan. L'ensemble du dossier est également disponible en version imprimée au bureau du BAPE à Québec, et, bien entendu, l'ensemble du dossier, bien entendu, est accessible à partir de notre site Web. Les centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission, et même un mois après la sortie publique du rapport. Bien entendu, on ne sait pas à ce stade-ci, là, quelle sera la décision du ministre, c'est lui qui a la discrétion de le rendre public, là, il n'y a pas de délai d'office pour rendre public le rapport.

Les personnes désirant exercer un droit de rectification par écrit, donc en lisant les mémoires, par exemple, ou les présentations -- c'est-à-dire les transcriptions -- pourront le faire jusqu'au 23 avril 2019. C'est sûr qu'il n'y a pas une grande quantité de mémoires, mais on essaie toujours d'accommoder les gens, là, s'il y a des gens qui ne pensent pas pouvoir respecter le délai, ils veulent quelques jours de plus, bien contactez-nous d'avance, c'est-à-dire contactez madame Annie Cartier, qui est notre coordonnatrice, pour expliquer que vous voudriez avoir un délai. Nous, on essaie d'accommoder les gens. Si vous ne le faites pas et vous nous envoyez des rectifications, par exemple, un mois après, bien il y a des fortes chances que la commission ne les accepte pas. Donc, si ça vous pose un problème,

n'hésitez pas à nous contacter. Je rappelle que le droit de rectification sert à rectifier des faits, et non à se prononcer sur les opinions des participants.

Par ailleurs, la commission poursuit ses travaux, et en vertu de l'article 42 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, le rapport du ministre doit être remis -- le rapport du BAPE, excusez-moi, doit être remis au ministre dans les six mois après la fin des consultations, donc des séances de consultation, qui correspond grosso modo à ce soir, mais la commission, bien entendu, peut déposer le rapport avant, s'il est complété.

Le ministre peut recommander -- donc, le rôle du ministre en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel -- donc, le ministre peut recommander au Conseil des ministres, c'est-à-dire au gouvernement, donc il peut recommander de conférer au territoire, ou à une partie d'un territoire mise en réserve, un statut permanent de protection, et il appartient au Conseil des ministres d'accepter cette recommandation, avec ou sans modifications, ou de la refuser.

À nouveau, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. Donc, un questionnaire d'ailleurs qu'on vient de remanier par rapport au questionnaire précédent qu'il y avait en première partie de l'audience publique. Vous y trouverez des questions spécifiques sur la qualité du service et votre expérience. Nous souhaitons aussi connaître certaines caractéristiques clés de la participation. Le questionnaire est rempli de façon anonyme, donc on... il ne faut pas que vous mettiez... mais si jamais vous le faites, on... vous n'avez pas à mettre votre nom ou vos coordonnées, mais si on les avait, on bifferait ça. C'est pour des fins d'analyse et de statistiques. Alors, je vous remercie à l'avance de prendre quelques instants pour le remplir, et ça nous permet à ce moment-là de pouvoir réviser, s'il y a lieu, nos services.

Je vous rappelle que le BAPE travaille actuellement sur la refonte de son site Web. Ce dernier aura une nouvelle apparence visuelle et de nouvelles fonctionnalités, notamment un moteur de recherche. Le nouveau site devrait être mis en ligne le 24 avril, donc ne soyez donc pas surpris de voir ce changement en cours de mandat.

On mentionne également, le BAPE a récemment créé une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à ses travaux. Cette page permet d'informer le public des différentes étapes franchies par nos commissions en cours, et notamment lorsqu'un nouveau mandat arrive, et on partage l'information liée au BAPE, et aussi on peut recevoir des commentaires en relation avec le BAPE, concernant donc notre organisme. Les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat, ou à une future commission, là, ce n'est pas l'endroit pour des commissions, donc ces commentaires-là, s'ils sont envoyés sur Facebook, ne seront pas considérés. Les préoccupations et les opinions sont importantes pour le BAPE, mais pour que la commission en tienne compte, il faut à ce moment-là passer par les instructions qu'on indique dans notre site Web et suivre les indications, s'il y a

lieu, pour communiquer avec la commission via notre coordonnatrice -- ou toute autre coordonnatrice, là, c'est parce que je le présente aussi de façon générique.

Par ailleurs, on a une nouveauté qui est propre, là, c'est un... c'est la première fois qu'on tentait l'expérience, on a mis -- le BAPE en mis en place une plateforme de consultation numérique permettant à tous de faire part de leur opinion et de participer à un espace de discussions et d'échanges en ligne. Il s'agit d'un projet pilote qui vise à élargir la participation publique et répondant ainsi aux orientations de la planification stratégique de notre organisation. La plateforme est ouverte jusqu'au 21 avril, donc vous pouvez encore participer. Les participants peuvent choisir un ou plusieurs thèmes pour émettre des commentaires. Ce n'est absolument pas limitatif, là, les... donc les gens qui ont présenté un mémoire peuvent participer autant que des gens qui n'en ont pas présenté. Donc, des commentaires sur les... des préoccupations -- ça peut être aussi positif, bien entendu -- sur les propositions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, vous pouvez échanger, discuter sur les propositions des autres participants puis vous pouvez soumettre de nouvelles propositions.

Donc, c'est différent des... par rapport aux mémoires, on demande au... on limite l'intervention; si quelqu'un veut traiter d'un mémoire d'un autre participant, on limite ça à un droit de rectification parce qu'on ne veut pas que... on veut que les gens qui viennent présenter un mémoire aient le droit de présenter un mémoire, autrement dit, en toute sérénité, sans se faire questionner, on pourrait dire, par d'autres participants. Donc, c'est pour ça qu'on ne prévoit qu'un droit de rectification qui sert à corriger des données erronées. Par contre, la plateforme ici, c'est-à-dire les gens peuvent échanger, peuvent être en désaccord, quelqu'un propose telle affaire : « Ah, bien moi, je propose plutôt ça. » Le but de la plateforme, c'est de tester, c'est un moyen volontaire de participation, mais on... c'est sûr qu'il faut que ça se fasse dans le respect. Puis pour que les contributions soient éventuellement rapportées dans... et analysées dans notre rapport, les participants devront s'identifier en utilisant leur prénom et leur nom, et non des pseudonymes.

Enfin, la commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux, en posant des questions en première partie, en déposant un mémoire ou en participant simplement aux séances publiques. La commission remercie également les personnes-ressources qui... et le ministère responsable, c'est-à-dire le ministère de l'Environnement, pour leur collaboration au processus public en première partie.

Enfin, la commission remercie les gens à la technique, c'est-à-dire Michel Guimond, Michel Filteau ainsi que Raphaël Sioui, que je ne suis pas en mesure d'apercevoir. Merci, Raphaël. Les sténographes, Isabelle Goyette et Roxanne Veilleux, de même que l'équipe de la commission qui est ici, sur place, monsieur Yvon Deshaies, madame Annie Cartier et Geneviève Grenier. Je remercie également ma collègue, Julie Forget, pour sa patience avec moi. Alors, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 h 50

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

Je, soussignée, ISABELLE GOYETTE, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

Isabelle Goyette
Isabelle Goyette, s.o.